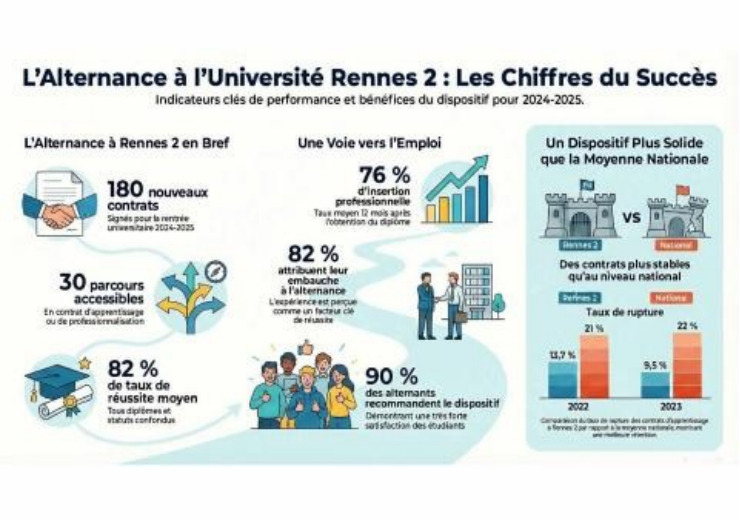
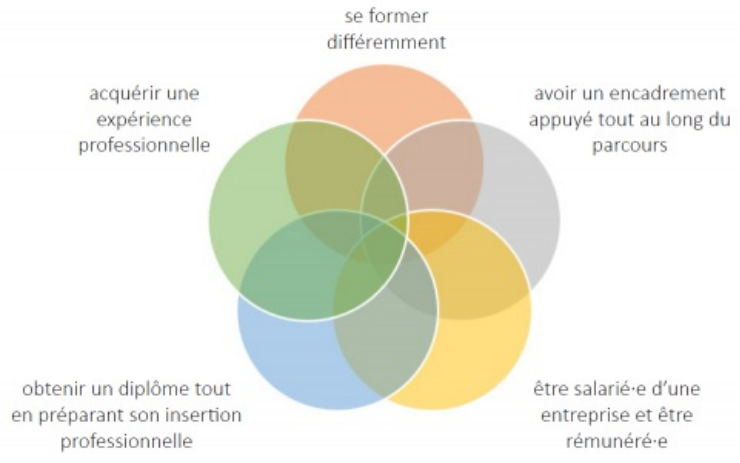
Choisir l'alternance à Rennes 2



Le principe des contrats d'alternance est l'articulation entre des temps de formation à l'université et des temps de professionnalisation dans le cadre d'un contrat de travail (statut de salarié·e). La mise en perspective de ces deux temps permet de développer des compétences et une expérience professionnelle nécessaires à une insertion rapide et durable dans le monde du travail.

Choisir une formation avec un contrat d'alternance, c'est :



Les avantages d'une formation en contrat d'alternance sont multiples.

- C'est une opportunité de s'intégrer et de se professionnaliser dans une équipe en tant que salarié·e.
- C'est une stabilité financière durant la formation et une formation gratuite, payée par l'employeur (et/ou son financeur).
- C'est également une expérience plus longue que dans le cadre d'un stage alterné et une meilleure insertion post-diplôme sur le marché de l'emploi.

Le suivi d'une formation en contrat d'alternance implique également un rythme de travail soutenu qui ne doit pas être négligé et à prendre en compte avant de postuler.

Contact
Service Formation Continue & Alternance

Pôle alternance

Campus Villejean - Bâtiment A
Place du Recteur Henri le Moal
35043 RENNES

sfca-alternance@univ-rennes2.fr